

Initiatives ministérielles

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité d'appeler l'avis de motion portant production de documents n° 14 inscrit au nom du député de Prince George—Bulkley Valley.

LES ACCORDS FORESTIERS

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des critères fédéraux applicables aux nouveaux accords forestiers avec les provinces.

M. Cooper: Monsieur le Président, la publication de ces critères avant la signature des accords fédéraux-provinciaux nuira à l'avenir des relations fédérales-provinciales, voilà pourquoi je prie le député de retirer sa motion.

M. Riis: Ce qu'il faut faire, je pense, dans ces conditions, monsieur le Président, c'est demander qu'on renvoie la motion pour débat ultérieur.

M. le Président: Motion renvoyée pour débat ultérieur.

* * *

• (1550)

LA MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je vous ai avisé plus tôt aujourd'hui de mon intention de prendre la parole maintenant pour proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52, en vue de discuter d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'Accord du lac Meech.

[Français]

Monsieur le Président, des membres du gouvernement conservateur et le premier ministre lui-même ne cessent de répéter que l'Accord du lac Meech est identique aux cinq revendications du gouvernement du Québec. C'est le devoir de la Chambre, monsieur le Président, de rappeler aux Canadiens que ce sont deux affaires différentes, et de demander aux premiers ministres de poursuivre leurs efforts afin de répondre aux revendications du gouvernement du Québec, tout en respectant l'intérêt national.

[Traduction]

Déclarer que l'Accord du lac Meech était à prendre ou à laisser, c'est faire preuve d'une intransigeance tout à fait intolérable. Les Canadiens veulent que les premiers ministres du Canada fassent leur devoir. Ceux-ci devraient savoir également que la Chambre tient aussi à ce qu'ils s'acquittent de leur devoir envers le pays.

[Français]

Ce n'est pas parce qu'une proposition particulière a fait l'objet d'une certaine opposition qu'on va mettre fin au pays. En effet, un sondage rendu public aujourd'hui nous démontre que la plupart des Canadiens et la plupart des Québécois croient qu'on doit modifier l'Accord du lac Meech. Au Québec, 52 p. 100 favorisent des modifications contre 39 p. 100 qui voudraient que l'Accord soit adopté tel quel.

En terminant, monsieur le Président, les premiers ministres devraient respecter cette volonté de la population canadienne, et les députés de cette Chambre devraient avoir la possibilité de débattre de cette question urgente. Je vous remercie de votre considération, monsieur le Président.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je remercie l'honorable député du préavis de sa demande, dans les circonstances. J'ai bien écouté la demande de l'honorable député, mais je dois dire que cette demande n'est certainement pas appropriée, pour le moment, pour un débat d'urgence. Naturellement, c'est un sujet qui est très important pour tous les Canadiens, et je remercie l'honorable député de son intervention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, entreprise le mardi 7 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai parlé de cette question dans cette Chambre, j'ai commencé en disant que je parlais au nom des femmes qui avaient dû porter un enfant qu'elles ne désiraient pas. Aujourd'hui encore, c'est au nom de ces femmes que je prends la parole.